



Programme cofinancé par  
l'Union Européenne



*PROGRAMME IEV DE  
COOPERATION TRANSFRONTALIERE  
ITALIE TUNISIE 2014-2020*

**DEMANDE DE DEVIS POUR GARDE DIRECTE PRÉCÉDÉ D'UNE ÉVALUATION  
COMPARATIVE PRÉALABLE EN VERTU DE L'ARTICLE. 36, PARAGRAPHE 2,  
POINT A) DU D.LGS. N. 50/2016 POUR L'ACHAT DE DISQUES DURS ET DE  
LOGICIELS INFORMATIQUES GT3 R3.1**

**PROJET : « INVASION BIOLOGIQUE MARINE ET PÊCHE : ÉTUDE, ATTÉNUATION  
DES DOMMAGES ET ADAPTATION DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT  
CLIMATIQUE » BLEU-ADAPT\_IS\_3.1\_021**

### **OBJECTIF GÉNÉRAL**

L'objectif de BLUE-ADAPT est d'apporter une réponse rapide à l'invasion du crabe bleu *Portunus Segnis*, originaire des océans Indien et Pacifique, qui a récemment envahi les côtes de la Tunisie et le canal de la Sicile avec de graves impacts sur les écosystèmes côtiers et les pêcheries. L'espèce, en effet, interfère drastiquement avec les activités de pêche artisanale, endommageant les outils, rendant leur utilisation impraticable. Cet objectif sera poursuivi à travers une série d'actions spécifiques, en étroite collaboration avec les réalités locales. Les données géographiques combinées aux données environnementales seront utilisées pour mettre en œuvre des pratiques de gestion adaptative.

L'objectif de BLUE-ADAPT est conforme aux principes de protection de l'environnement et de développement durable Early Detection and Rapid Response (EDRR) invoqués par les politiques environnementales de l'UE et par le Règlement de la Commission Européenne sur les Espèces Envahissantes 1143/2014.

### **OBJECTIF SPÉCIFIQUE**

Le renforcement des capacités de coopération visant la prévention et la gestion des risques environnementaux par l'échange régulier de données et d'informations environnementales transfrontalières, avec une attention particulière à l'habitat marin et côtier.

Un objectif spécifique est représenté comme la définition d'une stratégie commune pour préserver et réhabiliter les systèmes marins et assurer le transfert de données et de technologies innovantes et efficaces entre les deux rives.



Programme cofinancé par  
l' Union Européenne



*PROGRAMME IEV DE  
COOPERATION TRANSFRONTALIERE  
ITALIE TUNISIE 2014-2020*

## **ACTIVITÉS DU DISTRETTO DELLA PESCA E CRESCITA BLU À L'INTÉRIEUR DU PROJET**

Le Distretto della Pesca e Crescita Blu devra, parmi d'autres, réaliser ces activités :

- Collecte de données à travers des approches participatives et application de protocoles sur la connaissance écologique locale en collaboration avec les associations de pêcheurs ;
- Organisation d'événements afin de promouvoir le crabe bleu en tant que produit de la pêche et de mettre les actions en faveur de la consommation des espèces sur le territoire italien comme une action pilote.
- Organisation logistique de séminaires et de workshop pour informer et former les différents stakeholders sur l'utilisation éventuelle de l'espèce ;
- Production de quatre vidéos documentaires sur le crabe bleu, avec la coordination scientifique de l'UNIPA (Université de Palerme).

Le Distretto della Pesca e Crescita Blu en tant que partenaire du projet "Invasion biologique marine et pêche: étude, atténuation des dommages et adaptation dans le contexte du changement climatique", dirigé par la Direction générale de la pêche et de l'aquaculture, le Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche (DGPA - MARHP) , a une durée de 36 mois qui peut être inclus dans l'objectif du programme OT3 - Protection environnementale et adaptation aux changements climatiques, dans la Priorité du programme.

## **PRÉAMBULE**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet " Invasion biologique marine et pêche : étude, atténuation des dommages et adaptation dans le contexte du changement climatique " BLEU-ADAPT, financé dans le cadre du programme opérationnel conjoint ENI CT Italie Tunisie 2014-2020, le Cosvap-District de la pêche et de la croissance bleue a l'intention de lancer une consultation pour la conception et la réalisation d'un atelier concernant l'élaboration de cartes avec indicateurs de répartition des espèces envahissantes et des espèces associées ( GT3 R 3.3 )



Programme cofinancé par  
l'Union Européenne



**PROGRAMME IEV DE  
COOPERATION TRANSFRONTALIERE  
ITALIE TUNISIE 2014-2020**

**ARTICLE 1: OBJET**

Le présent appel s'adresse à : opérateurs économiques, ci-après candidats, à fournir au District de la Pêche et Croissance Bleue - COSVAP, ci-après COSVAP, les services suivants avec ses procédures établies dans le Contrat entre le District de la Pêche et Croissance Bleue - COSVAP et les Candidats. . Le montant total est de € 5000,00 (cinq mille).

Le tableau ci-dessous résume les produits demandés.

**A) ÉVÉNEMENT DE CONGRÈS.**

		DESCRIPTION	QUANTITÉ
<b>LOT 1</b>		Table d'enregistrement des présences avec nappe appropriée	1
		Table présidentielle (mètres 7x1) avec nappe apte avec 6 places assises et chaises annexes	1
		Experts qualifiés pour l'administration à tab	1

		DESCRIPTION	QUANTITÉ
<b>LOT 1</b>		Système de caméra vidéo et audio pour la diffusion en streaming en temps réel.	
		Système d'enregistrement des prises de vues en vue de leur conservation et de leur publication future.	
		Système d'amplification et de diffusion audio.	
		Microphones sans fil pour le public.	1
		Microphones de table à la table de présentation.	5



Programme cofinancé par  
l'Union Européenne



**PROGRAMME IEV DE  
COOPERATION TRANSFRONTALIERE  
ITALIE TUNISIE 2014-2020**

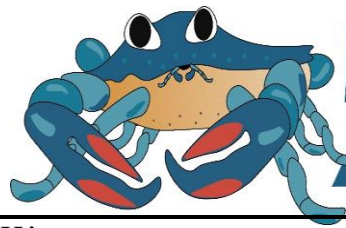
<b>LOT 1</b>		Projecteur vidéo d'une puissance suffisante pour pouvoir être utilisé de jour en salle.	1
		Ordinateur portable personnel qui peut se connecter à Internet, qui a le son connecté à l'amplification de salle, qui est équipé d'un logiciel de présentation dans Powerpoint (ou similaire), lecteur PDF (ou similaire), pack Office (ou similaire).	1
		Disposer "Presenter" d'un ordinateur portable pour la présentation PowerPoint (o simile).	1
		Chaises pour les sièges pour le public.	60
		Hôtesse.	2
		Steward.	2
		Mise en place complète, évacuation complète et nettoyage selon les procédures prévues pour le contraste de la diffusion COVID-19, des lieux et des places.	1
		Service d'interprétation simultanée en langue française - italienne pour la conférence.	

**Coffee break service 50 pax.**

<b>DESCRIPTION</b>	
<b>LOT 2</b>	Assiettes, couverts, verres et serviettes jetables compostables.
	Café, eau effervescente et naturelle, jus de fruits, lait, pâtisseries, croissants sucrés et croissants sautés, sandwiches.
	Tables.
	Nappe appropriée
	Expert qualifié pour l'administration.



Programme cofinancé par  
l' Union Européenne



# Bleu - Adapt

PROGRAMME IEV DE  
COOPERATION TRANSFRONTALIERE  
ITALIE TUNISIE 2014-2020

1 Hôtesse.
Mise en place complète, évacuation complète et nettoyage selon les procédures prévues pour le contraste de la diffusion COVID-19, des lieux et des places.

**Le candidat, pendant toute la durée des événements (même concomitants) sur les lieux des événements A) et B), devra garantir la présence d'assistants en salle tels qu'un caméraman et un technicien expérimenté afin de fournir tout le soutien nécessaire au bon déroulement de ce qui est prévu, qui sont en mesure d'intervenir et de remédier rapidement à tout dysfonctionnement et/ou panne de l'équipement et/ou des équipements fournis afin de garantir le déroulement complet et correct des événements.**

**Le Candidat vérifiera les lieux et les lieux, les installations existantes (électricité, internet, autre nécessaire), de préférence au plus tard 7 jours ouvrables avant l'événement afin de préparer les équipements technologiques nécessaires au déroulement de l'événement.**

**Afin de vérifier les modalités correctes de fourniture pour garantir les sorties du projet, pour l'évidence de services, oeuvres, équipements, biens, adéquation des installations, fournis au COSVAP, le Candidat fournira au COSVAP des photos et des images des sièges, des lieux, des aménagements et des équipements fournis pendant les événements.**

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS REQUISES POUR LA PRÉSENTATION**

**Le présent appel s'adresse à : opérateurs économiques, ci-après candidats, à fournir au District de la Pêche et Croissance Bleue - COSVAP, ci-après COSVAP, les services suivants avec ses procédures établies dans le Contrat entre le District de la Pêche et Croissance Bleue - COSVAP et les Candidats.**

## **ARTICLE 3 : ÉLÉMENTS DE L'OFFRE**

L'offre est composée de :

Le dossier administratif;



Programme cofinancé par  
l' Union Européenne



**PROGRAMME IEV DE  
COOPERATION TRANSFRONTALIERE  
ITALIE TUNISIE 2014-2020**

Le dossier technique;

Le registre financier.

Les composantes de l'offre sont les suivantes :

**1. Le dossier administratif**

Visure camerale

DÉCLARATION REMPLAÇANT L'ACTE DE NOTORIÉTÉ (art. 47 D.P.R. 28 decembre 2000 n. 445 e s.m.i.) attestant qu'elle remplit les conditions subjectives et objectives de participation.

**2. Le dossier technique**

Le Cv Des Entreprises

Illustration des produits demandés

Un bref rapport sur l'expérience avérée d'au moins 3 ans dans la fabrication de ces produits ou similaires

**3. Le registre financier (offre financière)**

La liste des prix complétés et signés

Le devis rempli et signé

Les offres doivent être envoyées à [distrettopesca@consorzio-pec.it](mailto:distrettopesca@consorzio-pec.it) avant **le 1er mars 2022 à 13 heures.**

**ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**Peuvent présenter des offres les opérateurs économiques visés à l'art. 45 du D.lgs n. 50/2016, qui ne se trouvent pas dans l'une des situations envisagées comme motifs d'exclusion dans l'art 80 du D.lgs 50/2016.**





Programme cofinancé par  
l'Union Européenne



# Bleu - Adapt

**PROGRAMME IEV DE  
COOPERATION TRANSFRONTALIERE  
ITALIE TUNISIE 2014-2020**

## **ARTICLE 5 : CAUSES D'EXCLUSION**

Seront considérées des causes d'exclusion ce qui est établi dans l'art. 80 de la L. 50/2016 et de la L. 21/2021

## **ART. 6 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Les sujets intéressés devront faire parvenir la documentation indiquée à suivre, sous peine d'exclusion, contenue dans un pli - dûment fermé, scellé et contresigné dans les lambeaux de fermeture - avant le jour 12/03/2022, à l'adresse [distrettopesca@gmail.com](mailto:distrettopesca@gmail.com)

## **ARTICLE 7 : ANALYSE ET CHOIX DES OFFRES**

La Commission évalue les offres techniques des candidats et attribue une note en respectant les critères suivants. *Sur la base du critère de l'offre économiquement la plus avantageuse ou du prix le plus bas, sur la base du meilleur rapport qualité/prix* (article 1, point 3 du D. lgs 16 juillet 2020, n. 76)

<b>critères d'évaluation</b>		<b>Nombre maximum de points</b>
<b>Expérience dans la conception d'activités similaires</b>	<b>10 Points pour chaque projet</b>	<b>40</b>
<b>Les offres financières seront évaluées de manière dégressive</b>	<b>40 points pour la proposition au prix le plus bas 10 points en moins à chaque proposition inférieure</b>	<b>60</b>
<b>Total</b>		<b>100</b>



Programme cofinancé par  
l' Union Européenne



**PROGRAMME IEV DE  
COOPERATION TRANSFRONTALIERE  
ITALIE TUNISIE 2014-2020**

**Le rôle de la Commission compétente consistera à:**

- non acceptés, en précisant le motif de l'exclusion. Les participants non vainqueurs ne pourront contester, à aucun titre, le bien-fondé du choix de la commission, ni être indemnisés pour ce fait.**
- Établir le classement des candidats admis (classification avec les notes correspondantes)**

**La commission se réserve le droit de ne pas répondre à l'appel d'offres si elle estime n'avoir pas obtenu d'offres acceptables.**

#### **ARTICLE 8 : ACTIVITE DE PLANIFICATION**

**Le congrès aura lieu dans la semaine qui ira du 25 au 31 en Mazara del Vallo et sera inséré dans la manifestation Blue Sea Land qui sera organisé dans la même période, donnée à vérifier.**

#### **ARTICLE 10 : DÉLAIS DE PAIEMENT**

**Le paiement de la somme totale du marché sera en euros après la livraison. Le fournisseur est tenu de présenter une copie originale des factures indiquant les banques et les numéros de compte sur lesquels les paiements doivent être effectués. Le paiement des sommes dues aura lieu dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de réception de la demande de paiement.**





Programme cofinancé par  
l'Union Européenne



**PROGRAMME IEV DE  
COOPERATION TRANSFRONTALIERE  
ITALIE TUNISIE 2014-2020**

### **ARTICLE 11: CLAUSE DE SAUVEGARDE**

Cosvap se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler ou de révoquer tout ou partie du présent avis ou de ne pas procéder à la garde, sans que cela n'entraîne aucune prétention de la part des opérateurs économiques participant à la procédure.

### **ARTICLE 12: SECOURS INSTRUCTEUR**

à valoir sur l'art. 83 point 9 du D.lgs 50/2016 et s.m.i.: "les insuffisances de tout élément formel de la demande peuvent être corrigées par la procédure de secours prévue au présent alinéa. En particulier, en cas d'absence, d'inaptitude et de toute autre irrégularité essentielle des éléments, l'entité contractante attribue au soumissionnaire un délai qui ne dépasse pas dix jours, pour que les déclarations nécessaires soient faites, complétées ou régularisées, en indiquant leur contenu et les personnes qu'ils doivent rendre. Au terme du délai de régularisation, le soumissionnaire est exclu de l'adjudication.

Les insuffisances de la documentation qui ne permettent pas d'identifier le contenu ou l'entité responsable de celle-ci constituent des irrégularités essentielles qui ne peuvent être corrigées.

### **ARTICLE 13: LITIGES ET JURIDICTION COMPÉTENTE**

En cas de litige, la compétence d'arbitrage est exclue. Pour tout litige découlant du contrat, la juridiction de Marsala sera compétente.

### **ARTICLE 14: PRIVACY**

En vertu du Reg. UE 2016/679 (Code de confidentialité), les concurrents sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont utilisées par l'Administration exclusivement pour le déroulement de la présente procédure sélective et qu'elles sont conservées dans des



Programme cofinancé par  
l' Union Européenne



*PROGRAMME IEV DE  
COOPERATION TRANSFRONTALIERE  
ITALIE TUNISIE 2014-2020*

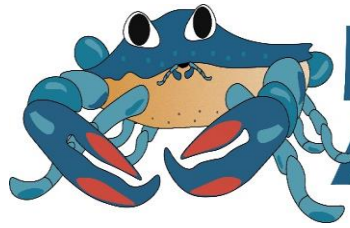
archives papier et informaticien. Ces données ne pourront être communiquées qu'aux administrations publiques ou aux personnes morales directement intéressées par la sélection

**Le représentant légal**

**Antonino Vincenzo Carlino**



Programme cofinancé par  
l' Union Européenne



# Bleu - Adapt

**PROGRAMME IEV DE  
COOPERATION TRANSFRONTALIERE  
ITALIE TUNISIE 2014-2020**

Spett.le COSVAP - DISTRETTO DELLA  
PESCA E CRESCITA BLU  
Area Porto Nuovo - Lungomare Fata Morgana (snc)  
Presso: Mercato Ittico - Agroalimentare  
91026 Mazara del Vallo - TP  
Sicilia - ITALIA  
Tel. +39 0923.1928986 - 85

Siti Web: [www.distrettopesca.com](http://www.distrettopesca.com) | [www.bluesealand.org](http://www.bluesealand.org) |

Annexe A

MODÈLE DE DÉCLARATION DE REMPLACEMENT DE LA CERTIFICATION ET DE L'ACTE DE NOTORIÉTÉ

(ARTICLE 46 ET 47 DU D.P.R. 28 DECEMBRE 2000, N. 445)

DEMANDE DE DEVIS POUR GARDE DIRECTE PRÉCÉDÉ D'UNE ÉVALUATION COMPARATIVE PRÉALABLE EN VERTU DE  
L'ARTICLE. 36, PARAGRAPHE 2, POINT A) DU D.LGS. N. 50/2016 POUR L'ACHAT DE DISQUES DURS ET DE LOGICIELS  
INFORMATIQUES GT3 R3.1

PROJET : « INVASION BIOLOGIQUE MARINE ET PECHE : ETUDE, ATTENUATION DES DOMMAGES ET ADAPTATION DANS  
LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE » BLEU-ADAPT\_IS\_3.1\_021

Formulaire de demande

Le soussigné \_\_\_\_\_  
Né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Résident en \_\_\_\_\_ en sa qualité de représentant légal de la société \_\_\_\_\_  
ayant son siège à \_\_\_\_\_ rue \_\_\_\_\_ CAP \_\_\_\_\_ numéro de sécurité sociale \_\_\_\_\_  
P.I. n° \_\_\_\_\_ Fax n° \_\_\_\_\_ téléphone \_\_\_\_\_  
portable \_\_\_\_\_ numéro d'exploitation INPS \_\_\_\_\_ INAIL \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_  
PEC \_\_\_\_\_

MANIFESTE SON INTÉRÊT

pour la participation à la procédure d'achat de disques durs et de logiciels informatiques gt3 r3.1

et déclare à cet effet

A) Exigences d'ordre général et de capacité professionnelle

- Que l'entreprise est régulièrement inscrite dans les registres de la C.C.I.A.A. (ou Établissement équivalent) de \_\_\_\_\_ avec n° d'inscription \_\_\_\_\_ ;
- Que l'entreprise est en possession de l'agrément - si la réglementation l'exige - nécessaire pour l'activité en cause pour laquelle elle présente une offre (art.39 del D. Lgs. 163/2006);
- l'inexistence des causes d'exclusion prévues à l'art. 80, points 1-5, du D.lgs. 50/2016 et le respect des conditions énoncées ci-dessus.
- avoir fourni des services similaires dans le domaine faisant l'objet de la procédure de passation de marché

Outre ce qui précède, le soussigné

- Il s'engage à apporter la preuve que les services visés aux points précédents sont conformes aux exigences, exécutés et exécutés, en fournissant la preuve appropriée (par ex. extraits du bilan, certifications, etc) à tout moment à la demande de l'entité contractante.
- Autorise l'envoi de toutes les communications relatives au présent avis, y compris celles faisant suite à la procédure, à la case PEC indiquée dans la page de titre de la présente déclaration.
- Il déclare être informé, aux termes et pour les effets visés à l'article 13 du D. Lgs. 196/2003 et s.m.i., que les données personnelles collectées seront traitées, même avec des moyens informatiques, exclusivement dans le cadre de la procédure pour laquelle la présente déclaration est faite.

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
(lieu et date)

signature et cachet